INOCAPGestion

Information Clé pour l'Investisseur

QUADRIGE RENDEMENT FRANCE MIDCAPS

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance d'investir ou non.

Code ISIN Part C : FR0011640986

Dénomination de l'OPCVM : **QUADRIGE RENDEMENT FRANCE MIDCAPS**

Dénomination de la Société de Gestion : INOCAP Gestion SAS

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du Fonds est de rechercher une performance, sur une période recommandée de placement d'au moins 5 ans, liée à l'investissement dans une sélection d'actions européennes choisies pour leur capacité et pérennité à distribuer du dividende, et supérieure à l'indice CAC Mid & Small dividendes réinvestis. La gestion est discrétionnaire et à ce titre l'évolution du portefeuille pourra être différente de celle de l'indice pré cité. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) selon une approche « Best in Universe » visant une meilleure prise en compte des risques associés aux titres sélectionnés en portefeuille. L'approche « Best in Universe » consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier indépendamment de leur secteur d'activité.

Le Fonds est classé dans la catégorie « Actions des pays de l'Union Européenne ».

La stratégie d'investissement est basée sur le « stock picking » de sociétés grâce à une gestion opportuniste et dynamique en actions. La Société de Gestion réalise ses propres analyses qualitatives et quantitatives à partir de sources internes et externes des sociétés. Ces entreprises sont choisies pour la qualité de leurs fondamentaux. L'équipe de gestion cherche à investir dans des PME/ETI qui développent une activité haut de gamme sur des niches de marché. Leurs investissements peuvent permettre le déploiement d'un avantage concurrentiel, le gain de parts de marché à l'international et l'amélioration des marges.
La stratégie est de sélectionner des leaders mondiaux dont la solidité financière peut être source de distribution régulière de dividendes. Une attention particulière sera accordée aux entreprises familiales industrielles qui ont bâti un positionnement très différenciant.
L'ensemble des secteurs économiques peut être représenté sans contrainte d'exposition. Le Fonds peut intervenir sur tous les marchés européens, tout en privilégiant les actions françaises.

L'OPCVM promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). L'OPCVM est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision d'investissement et de désinvestissement.

À la suite de la détermination d'un univers d'investissement avec un processus de notation interne rigoureux sur la qualité des fondamentaux financiers, un filtre ESG est alors appliqué sur ces sociétés respectant les critères qualitatifs et les fondamentaux financiers. Toute société ayant une note de 0 sur un des critères E, S ou G sera exclue du périmètre d'investissement du fonds. Par ailleurs, la gestion s'assure que les sociétés éligibles ne font pas l'objet de controverses très sévères et ne rentrent pas dans le périmètre d'exclusion. La politique de gestion des controverses et la politique d'exclusions sont consultables à tout moment sur le site internet de la société de gestion. Le taux d'analyse de notation extra-financière sera strictement supérieur à 90% (nombre d'émetteurs). Les principales limites méthodologiques dans la mise en œuvre de la stratégie extra-financière pour l'OPCVM sont détaillées dans le prospectus de l'OPCVM.

Les critères retenus dans la grille d'évaluation sont à titre d'exemple :
• Environnementaux : empreinte carbone en tonne de CO2 équivalent en fonction du CA, politique environnementale et systèmes de management, …
• Sociaux : controverse sociale du métier, taux de rotation des effectifs, …
• Gouvernance : séparation des fonctions chairman/CEO, indépendance du conseil d'administration ou de surveillance,…

Le Fonds étant éligible au PEA, il respecte un investissement minimum de 75% de son actif en titres éligibles au PEA. Le Fonds peut investir jusqu'à :

- 100% de son actif sur des actions des pays de l'Union Européenne,
- 10% maximum de son actif sur des actions de pays hors de l'Union Européenne,
- 25% maximum de son actif en titres de créance et instruments du marché monétaire du secteur privé ou public libellés en euro, dont la notation, au moment de l'acquisition, ne sera pas inférieure à BBB- (notation S&P ou notation équivalente d'une autre agence de notation). En cas de dégradation de la notation, le Fonds cédera la ou les positions visée(s),
- 10% maximum de son actif dans des OPCVM ou des OPC de tout type de classification

Les titres intégrant des dérivés peuvent être occasionnellement utilisés (dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds). Ces instruments sont restreints aux obligations convertibles (simples, indexées, ORA) et aux bons de souscriptions. Il n'y aura pas de surexposition au risque actions.

L'OPVM bénéficie du label Relance et respecte les règles de ce label.

Affectation du résultat : capitalisation des revenus.
Condition de souscription et rachat : les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour de bourse ouvré, à l'exception des jours fériés légaux en France, par le dépositaire avant 12h00 (heure de Paris) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour (bourse du jour J). Dans le cas où le jour de centralisation est un jour férié légal en France, les ordres de souscription et de rachat sont centralisés le jour ouvré précédent.
Fréquence de valorisation : chaque jour ouvré non férié de la Bourse de Paris. Recommandation : L'investissement dans le Fonds pourrait ne pas convenir aux souscripteurs potentiels qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

INOCAPGestion

Profil de risque et rendement

A risque plus faible, ***A risque plus élevé,***

rendement potentiellement plus faible. ***rendement potentiellement plus élevé***

1	2	3	4	5	**6**	7

L'indicateur synthétique présenté ci-dessus traduit le niveau de risque auquel s'expose le souscripteur du Fonds.
Le niveau 6 de l'indicateur de risque reflète l'exposition du Fonds aux marchés actions, taux et crédits qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale pouvant induire des variations fortes. La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
Il est à noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe 6 ne permet pas de garantir votre capital tout comme la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les perspectives de gains sont limitées.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur
Risque de crédit : le Fonds peut investir dans des produits de crédit. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, notamment de la dégradation de leur notation et le risque accru de leur défaillance, la valeur des supports peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais		
Frais d'entrée	4%	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie
Frais de sortie	0%	
Frais prélevés par le Fonds sur une année		
Frais courants	4,11%	Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos le 31/12/2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais directs ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances		
Commission de surperformance	0%	

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous reporter aux pages 4 et s. du prospectus de cet OPCVM disponible sur www.inocapgestion.com

Performances passées

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées le sont toutes charges incluses. Date de création de l'OPCVM : 23/12/2013. **Devise : euro**

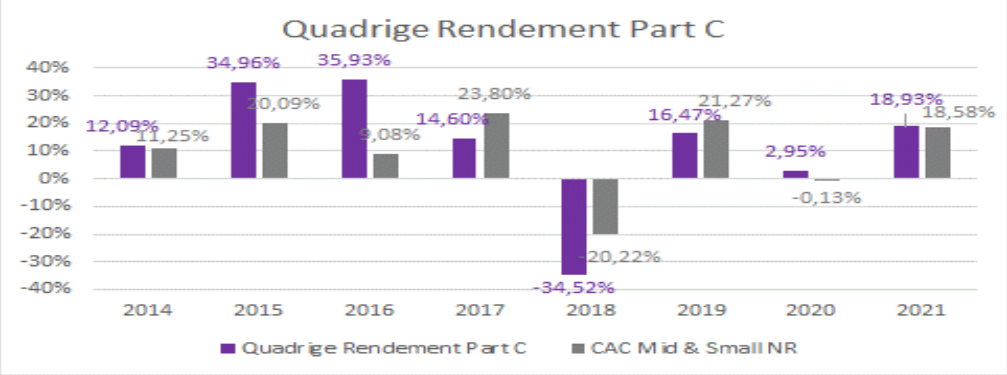

Informations pratiques :

Dépositaire : CACEIS BANK
Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : INOCAP Gestion – 19, rue de prony 75017 Paris – Tél : 01 42 99 34 60.
- lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : les valeurs liquidatives sont disponibles sur son site internet ***www.inocapgestion.com***
Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il lui est conseillé de s'adresser à un conseiller fiscal. La part de cet OPCVM n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, aux Etats-Unis au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S Person», selon la définition de la réglementation américaine «Regulation S».
La responsabilité d'INOCAP Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Ce Fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Inocap Gestion SAS est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ***www.inocapgestion.com***. Les informations clés ici fournies sont exactes et à jour au 11/02/2022.